

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1400)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT**N ° 11**présenté par
M. Lamblin

ARTICLE 4

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que le bon sens commande de réformer notre système de retraites en allongeant le temps de travail, le Gouvernement s'attaque à présent aux retraités en reportant la revalorisation de leurs pensions.

Injuste parce qu'elle demande un effort considérable aux retraités déjà sévèrement touchés par les réformes fiscales que leur a imposées le Gouvernement, inacceptable en son principe parce que notre système de retraites doit être refondé en privilégiant la convergence des régimes, au lieu de diminuer le montant des retraites, cette mesure doit donc être supprimée.